

Référent "Accompagnateur de Fin de Vie"

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Services à la personne et à la collectivité - Accompagnement de la personne**

Le référent "accompagnateur de fin de vie" exerce au sein des établissements et services de santé qui accueillent des personnes en fin de vie, mais également au domicile :

Le secteur médical (hospitalier, SSR, USP et cliniques privées), médico-social (EHPAD, foyer logement et MAS) et le secteur des services à la personne (HAD, SSIAD, CCAS, infirmière libérale, assistante sociale).

Secteur social, médico-social :

Foyer logement

Maisons de retraite médicalisées et non médicalisées (publique ou privée)

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et personnes âgées handicapées (EHPAD et MAS).

CCAS

Services à la personne (associatif ou non)

Secteur sanitaire :

Dans tous les services des structures hospitalières,

- Service de gériatrie ou unités de soins de longue durée (USLD),
- Service des urgences,
- Services de médecine,
- Services de néonatalogie et pédiatrie
- Services de cardiologie,
- Services d'oncologie
- Unité de Soins Palliatifs, etc ...

Dans toutes les structures de lutte contre le cancer

Secteur du domicile et services à la personne :

Structures de services à la personne (associatif ou non, services prestataires)

SSIAD

HAD

Code(s) NAF : **96.01A**, **86.10Z**, **88.10A**

Code(s) NSF : **330t**

Code(s) ROME : **K1302**, **K1301**

Formacode : **43414**

Identification

Identifiant : **2383**

Version du : **19/10/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [LOI n° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie \(1\)](#)
- [- Décret n° 2006-122 du 6 février 2006 relatif au contenu du projet d'établissement ou de service social ou médico-social en matière de soins palliatifs : Art. D. 311-38 sur la formation spécifique des personnels](#)
- [- Décret n° 2016-1067 du 3 août 2016 relatif aux directives anticipées prévues par la loi n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie](#)
- [- Mesures gouvernementales sur les soins palliatifs](#)
- [- Recommandations HAS sur la « prise en charge et droits des patients en fin de vie »](#)
- [- Rapport sur la fin de vie au domicile](#)
- [- La philosophie des soins palliatifs \(SFAP\)](#)
- [Instruction N° DGOS/RH4/DGCS/4B/2015/247 du 27 juillet 2015 sur le développement des compétences des personnels des établissements hospitalier.](#)

Date de création de la certification : **09/12/2013**

Mots clés : **SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF**,
BIENTRAITANCE, **PRATIQUE DU RESPECT**,
Accompagnement

■ - **Orientations n° 18 : Soins palliatifs et démarche palliative**

Non formalisé :

■ [Demande en provenance des professionnels et de leurs employeurs](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

- 1- Reconnaître officiellement un "savoir-être" des professionnels qui accompagnent les personnes en fin de vie, dans le respect de leur choix.
- 2- Proposer un accompagnement systématique et adapté à la personne en fin de vie, quelque soit son lieu d'hébergement.
- 3- Réintégrer la "mort" comme une étape de la vie qui nécessite un accompagnement personnalisé comme celle de la naissance.
- 4- Répondre aux dispositions et orientations législatives, en vigueur.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

I- EVALUER la situation de la personne en fin de vie : psychologique, physique, social, culturel, familial et spirituel afin d'établir un « bilan global » de la personne.

1.1 - Définir l'idée de « mort »

1.1.1. *Apprécier le concept de mort dans la société et les étapes psychologiques*

1.1.2. *Identifier les éléments qui interfèrent ou en lien avec la fin de vie*

1.2 - Définir l'identité culturelle de la personne

1.2.1. Evaluer les besoins de spiritualité

1.2.2. Evaluer la dynamique familiale :

1.3 - Identifier l'état psychologique de la personne

1.3.1. Positionner la personne par rapport aux étapes psychologiques de la personne en fin de vie

1.4 - Mesurer l'état psychologique lié à la pathologie de la personne

1.4.1. Différencier la souffrance de la douleur :

1.4.2. Savoir estimer la douleur physique :

1.4.3. Estimer les symptômes associés aux pathologies :

1.5 - Etablir un « Bilan » de l'état de la personne

Public visé par la certification

Salariés

II- RESPECTER les textes en vigueur et les choix personnels émis par la personne en fin de vie.

2.1 - Appliquer la législation en vigueur en France

2.1.1. *S'informer sur le cadre législatif existant :*

2.1.2. *Informé sur le dispositif législatif :*

2.2 - Respecter le cadre d'intervention de la prise en charge

2.2.1. *Identifier le cadre du lieu d'intervention*

2.2.2. *Déterminer les missions du référent « accompagnateur de fin de vie »*

2.2.3. *Transmettre et échanger avec les autres professionnels*

III- ACCOMPAGNER et mettre en place un projet individualisé pour la personne en fin de vie.

3.1 - Accompagner la personne en fin de vie

3.1.1. *Etablir un projet individualisé d'accompagnement*

3.1.2. *Mettre en œuvre des actions de confort adaptées :*

3.2- Accompagner l'environnement intime de la personne en fin de vie : familles, proches, professionnels

3.2.1. *Se positionner comme « Référent / personne-ressource » auprès des interlocuteurs de la structure*

3.2.2. *Favoriser une relation de confiance avec les proches*

3.2.3 *Accompagner les proches et les professionnels en difficulté tout au long des étapes de la fin de vie*

Modalités générales

Public visé :

- Salariés (CDI, CDD, contrat de professionnalisation ou VAE)
- Indépendants (professions libérales)

Durée de la formation : 217 heures en alternance sur une durée de 10 mois.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Un enrichissement personnel et professionnel en :

Maîtrisant leurs émotions face à la mort et à l'idée

Pour l'entité utilisatrice

qu'ils s'en font.

Appréhendant positivement la mort et son accompagnement

Élargissant leurs outils notamment en communication afin de favoriser les échanges inter personnels.

Ayant une réflexion éthique plus pointue sur la prise en charge de la personne en fin de vie

Revalorisant le « savoir-être » du professionnel plutôt que le « faire »

Un cadre législatif (décrets, lois) comme référence officielle des obligations et responsabilités de la structure

Identifier une personne-ressource au sein de la structure ou du service, sur la fin de vie.

Favoriser le mieux-être des professionnels sur les prises en charge de la fin de vie,

Innover sur une approche différente des professionnels (bougie, recueillement, échanges, groupe de paroles, etc).

Oser communiquer sur ce que vit la personne en fin de vie et les proches quand c'est possible.

« Détaboutiser » la mort par la posture du professionnel.

Posture d'ouverture sur l'autre (culture, spiritualité, famille) avec la personne en fin de vie à l'intérieur du service ou de la structure mais également à l'extérieur.

Posture éthique différente, oser être empathique, compassionnel et bienveillant.

Evaluation / certification

Pré-requis

1°- Exercer dans un secteur lié à la fin de vie

2°- Entretien avec un psychologue afin d'évaluer l'état émotionnel du candidat

3° -Entretien de motivation sur le projet professionnel

Centre(s) de passage/certification

- IFPS, 120 boulevard du Point du Jour, 06700 Saint Laurent du Var

Compétences évaluées

La totalité des compétences est au final évaluée.

Pour chaque compétence, les évaluateurs disposent de modalités d'évaluation (écrit, oral, etc.) avec des grilles de notation permettant une évaluation de chaque critère.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de réussite

Plus d'informations

Statistiques

30 titulaires de la certification par an.

Autres sources d'information

www.ifps-cote-azur.com